

Pôle Proximité Citoyenneté Culture
 Direction quotidienneté citoyenneté
 Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_147
SÉANCE DU 22 MAI 2024

36 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE
INTÉGRATION DU PARKING MUNICIPAL DE LA GARE
À LA ZONE HORODATÉE

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la dépénalisation du stationnement payant, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, par délibération n°DEL2017_647 du 15 novembre 2017, a approuvé la zone de stationnement payant et institué un barème tarifaire comprenant un forfait post-stationnement d'un montant de 20 euros.

La zone de stationnement payant a été étendue au parking Notre-Dame par délibération n°DEL2021_224 du 21 septembre 2021.

Afin de favoriser une rotation plus rapide en centre-ville pour améliorer l'accès aux services et aux commerces, le barème tarifaire a fait l'objet d'une modification par délibération n°DEL2018_652 du 13 décembre 2018 et les tarifs actualisés par décision n°DM_2023_0383_CC du 21 décembre 2023 sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2024 :

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE (tarifs non assujettis à TVA)

Zone Centre-Ville CHOC			
Début	Fin	Tarification	Cumul
0 min	5 min	0,60 €	0,60 €
5 min	10 min	€	0,60 €
10 min	15 min	€	0,60 €
15 min	20 min	€	0,60 €
20 min	25 min	€	0,60 €
25 min	30 min	€	0,60 €
30 min	35 min	0,05 €	0,65 €
35 min	40 min	0,05 €	0,70 €
40 min	45 min	0,05 €	0,75 €
45 min	50 min	0,05 €	0,80 €
50 min	55 min	0,05 €	0,85 €
55 min	60 min	0,05 €	0,90 €
60 min	65 min	0,05 €	0,95 €
65 min	70 min	0,05 €	1,00 €
70 min	75 min	0,05 €	1,05 €

75 min	80 min	0,05 €	1,10 €
80 min	85 min	0,05 €	1,15 €
85 min	90 min	0,05 €	1,20 €
90 min	95 min	0,05 €	1,25 €
95 min	100 min	0,05 €	1,30 €
100 min	105 min	0,05 €	1,35 €
105 min	110 min	0,05 €	1,40 €
110 min	115 min	0,05 €	1,45 €
115 min	120 min	0,05 €	1,50 €
120 min	121 min	18,50 €	20,00 €

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'intégrer à la zone de stationnement payant le nouveau parking municipal de la gare avec une gratuité spécifique de 30 minutes pour faciliter la dépose sécurisée des voyageurs tout en permettant la rotation nécessaire des véhicules dans ce secteur. Le reste de la grille tarifaire étant identique à celle applicable sur l'ensemble de la zone horodatée.

En conséquence, une grille tarifaire prévoyant ces 30 minutes de gratuité pour ce parking à compter du 1^{er} juin 2024 est soumise à approbation du conseil municipal :

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE (tarifs non assujettis à TVA)

Parking municipal de la gare			
Début	Fin	Tarification	Cumul
0 min	30 min	0,00 €	0,00 €
30 min	35 min	0,65 €	0,65 €
35 min	40 min	0,05 €	0,70 €
40 min	45 min	0,05 €	0,75 €
45 min	50 min	0,05 €	0,80 €
50 min	55 min	0,05 €	0,85 €
55 min	60 min	0,05 €	0,90 €
60 min	65 min	0,05 €	0,95 €
65 min	70 min	0,05 €	1,00 €
70 min	75 min	0,05 €	1,05 €
75 min	80 min	0,05 €	1,10 €
80 min	85 min	0,05 €	1,15 €
85 min	90 min	0,05 €	1,20 €
90 min	95 min	0,05 €	1,25 €
95 min	100 min	0,05 €	1,30 €
100 min	105 min	0,05 €	1,35 €
105 min	110 min	0,05 €	1,40 €
110 min	115 min	0,05 €	1,45 €
115 min	120 min	0,05 €	1,50 €
120 min	121 min	18,50 €	20,00 €

Le conseil municipal est invité à valider à compter du 1^{er} juin 2024:

- l'intégration du parking municipal de la gare à la zone horodatée,
- le barème tarifaire proposé comprenant une gratuité des 30 premières minutes de stationnement pour ce parking.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h21		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1 Odile LEFAIX-VÉRON	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 22 mai 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 10 mai 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 10 mai 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (arrivée 17h23) - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy (arrivée 17h38) - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno (arrivée 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h39) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h43) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h20) - LEFRANC Bertrand (mandataire HÉBERT Dominique jusqu'à son arrivée 18h08) - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles (mandataire COUPÉ Stéphanie jusqu'à son arrivée 17h35) - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h18) - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 17h46) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 18h20) - RONSIN Chantal (mandataire SIMONIN Philippe jusqu'à son arrivée 17h51) - ROUELLÉ Maurice (arrivée 17h20) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence 17h43 - 19h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès (arrivée 17h20) - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 17h45) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à TARIN Sandrine
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 27/05/2024



ID : 050-200056844-20240524-DEL2024_147-DE